



*A*gence pour le *d*éveloppement *R*égional
de l'*e*conomie Sociale et Solidaire

CARACTÉRISATION DES ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES EN HAUTE-NORMANDIE

Rapport final

Travaux réalisés par l'A.D.R.E.S.S. avec le soutien de :

L'A.D.R.E.S.S. est également soutenue par :



Sommaire

L'origine des travaux

I La méthodologie

Le cahier des charges du groupe de travail

II Les constats du groupe de travail dédié

III Les points de repères : des plus-values sociétales spécifiques
aux entreprises sociales et solidaires

IV Conclusion par le groupe de travail dédié

V Analyse et perspectives de l'A.D.R.ESS

VI Annexe

L'origine du projet

Sous le terme d'Économie Sociale et Solidaire, une multitude de projets et d'acteurs, dont la diversité fait partie intégrante de leurs richesses, se reconnaissent.

Au cœur de cette diversité, il est nécessaire d'améliorer de façon transversale la visibilité et la lisibilité des acteurs économiques porteurs de plus-values sociétales.

Plusieurs réflexions visant à définir l'économie sociale et solidaire, les notions d'utilité sociale et/ou de plus-values sociétales sont menées en France et sont issues d'acteurs variés (universitaires, entreprises de l'économie sociale et solidaire, collectivités, ...). Les méthodologies et les résultats sont à chaque fois différents notamment selon leur portage et leurs objectifs d'origines.

En Haute-Normandie, il est ainsi apparu nécessaire d'identifier les singularités des « initiatives économiques à plus values sociétales », cœur de cible de l'Agence pour le Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (A.D.R.ESS) dont la mission est de construire un environnement favorable, avec les collectivités publiques et les acteurs socio-économiques notamment, pour permettre leur émergence et leur développement.

Le parti pris de ce travail concerne bien la notion de caractérisation, et non de définition, en se basant sur l'expérience quotidienne des chefs d'entreprises sociales et solidaires et sur les réflexions menées autour de ces thèmes par différents réseaux d'acteurs.

Le principe dans ce rapport est donc bien d'approcher des notions se rapportant au mode entrepreneurial des entreprises sociales et solidaires.

I. LA MÉTHODOLOGIE

L'entrée méthodologique choisie a été le repérage des éléments caractéristiques auprès des entrepreneurs sociaux et solidaires eux-mêmes.

Un groupe de travail, extérieur à l'agence, en charge d'auditionner différents acteurs/groupes d'acteurs sur cette question a été constitué.

Une vigilance particulière a été apportée à une constitution équilibrée des représentations au sein du groupe (acteurs économiques, représentants de syndicats salariés, secteur de la recherche, etc).

L'agence a souhaité mettre en place une méthodologie impliquant les entrepreneurs sociaux et solidaires, c'est-à-dire les invitant à énoncer eux-mêmes les éléments qui font les spécificités de leur entrepreneuriat.

Ces auditions ont pris plusieurs formes dont celles d'ateliers collectifs au sein des territoires.

L' A.D.R.ESS a été le coordinateur de la démarche globale avec la mise en place d'un comité de pilotage et la mise à disposition d'une chargée de mission pour l'animation du groupe de travail et son suivi.

Le cahier des charges du groupe de travail (novembre 2008)

Objectif stratégique : Identifier les entreprises et les activités économiques dont la finalité première est une plus value sociétale, dans les initiatives de l'Économie Sociale et Solidaire en Haute-Normandie.

Objectifs opérationnels :

- identifier les points communs avancés par les acteurs eux-mêmes pour caractériser les activités économiques à plus values sociétales ;
- identifier des critères, voire des indicateurs d'identification des activités économiques porteuses de plus values sociétales en Haute Normandie;
- identifier des pistes d'échelons d'identification pour les critères précités.

La méthodologie:

Le comité de pilotage:

Constitué de membres de l'A.D.R.ESS, il avait pour rôle de cadrer la mission, d'assurer son suivi et sa coordination.

Le groupe de travail :

Son rôle a été d'auditionner les acteurs de l'ESS et d'intégrer les éléments repérés lors des ateliers territoriaux afin d'élaborer des propositions en lien avec les objectifs opérationnels précités.

Des rapports d'études et de recherche sur des sujets identifiés comme philosophiquement proches et réalisés hors région leur ont été remis.

Les membres du groupe de travail :

- Joël BOITTOUT (syndicat de salariés CFDT),
- Jean-Michel CLEMENCEAU (conseil consultatif du C.G.76)
- Jacques DEFORTESCU (syndicat de salariés CGT),
- Bernard DELADERRIÈRE (conseil consultatif du C.G.76) ,
- Alain JAUNET (personne qualifiée D.D.T.E.F.P 76) ,
- Nathalie JOURDAN (personne qualifiée, Club de la presse),
- Jacques LAURIOL (personne qualifiée, ESC Rouen),
- Jean-Michel THOUVIGNON (C.E.S.R.) ,
- Marc Antoine TROLETTI (conseil consultatif du C.G.76),
- Jean Dominique WAGRET (C.E.S.R.).

Les auditions

Le groupe de travail a auditionné des entrepreneurs sociaux et solidaires de la région qui interviennent dans des secteurs différents : l'insertion par l'économique, l'aide à la personne, la protection de l'environnement, le commerce équitable, le tourisme, ...

Par la suite, ils ont rencontré des partenaires d'entrepreneurs comme les structures d'accompagnements et de formation, les banques, les fédérations d'acteurs, ... (*liste en annexe*).

Des formulations de questionnements ont été proposés selon les acteurs auditionnés :

- *Quelles sont vos pratiques professionnelles ?*
- *Quelle est votre formulation de caractérisation des entrepreneuriats à plus values sociétales?*
- *Comment identifiez-vous les spécificités des entreprises sociales et solidaires?*
- *Quelles sont d'après vous vos plus values en tant qu'entrepreneur à plus values sociétales?*

Les ateliers territoriaux

Trois ateliers territoriaux ont été réalisés à Fécamp, Dieppe et Évreux auprès d'une trentaine de participants.

L'objectif était de recueillir auprès des entrepreneurs sociaux et solidaires des éléments sur leurs pratiques de fonctionnement spécifiques pour alimenter le groupe de travail.

Ces ateliers ont permis de confronter et de récolter des éléments propres aux territoires, aux secteurs d'activités et de dégager des particularités, des enjeux, des perspectives et des leviers communs aux entreprises sociales et solidaires.

Pour animer ces ateliers, il a été proposé aux participants de s'exprimer et d'échanger entre eux sur des principes déjà repérés dans différentes études et par l'expérience quotidienne de l'A.D.R.ESS .

Les questions autour des 6 principes étaient les suivantes :

L'activité économique : quelle est votre activité économique et pourquoi l'avez-vous mise en œuvre ?

L'utilité sociale, sociétale : quelle utilité sociale et sociétale apporte votre entreprise ? Pourquoi et comment est-elle mise en œuvre ?

Le projet collectif : le projet de votre entreprise est-il collectif ? si oui comment a-t-il été mis en place et avec qui ?

La gestion démocratique : votre entreprise est-elle organisée avec une gouvernance démocratique ? si oui comment est-elle mise en place et avec qui ?

L'ancrage territorial : comment votre entreprise s'est-elle ancrée dans le territoire ? Pourquoi et pour qui l'ancrage territorial est-il utile ?

La diversité des ressources financières et non monétaires : quelles sont vos ressources financières et non monétaires ?

Les participants ont été invités à débattre sur chacun de ces points et à noter des spécificités supplémentaires.

Les ateliers de rendu

Le 22 septembre 2009, les éléments repérés au cours des derniers mois par le groupe de travail, comme caractéristiques des entreprises sociales et solidaires, ont été présentés aux acteurs et entrepreneurs sociaux et solidaires régionaux.

Cette matinée avait pour objectif :

- de confronter les points relevés avec la perception des entrepreneurs et acteurs régionaux afin de valider, d'enrichir les éléments présentés;
- d'énoncer des pistes de travail à venir à partir des éléments repérés et des besoins des acteurs et entrepreneurs.

Le blog

L'A.D.R.ESS a créé un blog dédié au sujet afin de recueillir des contributions supplémentaires auprès d'un plus grand nombre de personnes.
(<http://adreshn.free.fr/wordpress/>)

II. CONSTATS DU GROUPE DE TRAVAIL

Rapidement, le groupe de travail dédié a relevé que toutes les activités économiques peuvent avoir une utilité sociale et économique, par leur production de biens et de services et par la création d'emploi. De même que la Responsabilité Sociale des Entreprises et les notions de développement durable se multiplient dans les pratiques des entreprises « classiques ».

Les membres du groupe se sont donc concentrés sur les particularités des entreprises sociales et solidaires, à savoir les plus values supplémentaires apportées aux territoires par les entreprises sociales et solidaires.

Au vue de l'hétérogénéité des projets auditionnés, la question des critères et des indicateurs a été posée pour anticiper les conséquences d'une grille qui serait utilisée par les acteurs et partenaires des entreprises sociales et solidaires.

En effet l'aspect novateur et évolutif des activités et de leurs principes de fonctionnement ne doivent pas pour le groupe de travail être figés sinon au risque d'exclure de nouveaux projets.

La caractérisation des plus-values sociétales à travers la notion de points de repères est ainsi apparue plus probante pour les membres du groupe car ils pourraient servir de base de dialogue entre les entrepreneurs et leurs partenaires.

A travers les auditions, les ateliers et les rapports d'études, les membres du groupe de travail ont pu repérer un certain nombre de points de repères de plus values sociétales caractéristiques des entreprises sociales et solidaires.

Ces points de repères sont détaillés dans le chapitre suivant, néanmoins, avant de les aborder les membres du groupe de travail souhaitent faire part de quelques constats :

1. La cohérence et la globalité des projets

La cohérence et les liens entre toutes les pratiques de fonctionnement permettent à l'entreprise de répondre à sa finalité.

Leurs interactions conduisent à la réussite de la finalité première du projet. Toutes les modalités de fonctionnement pratiques et relationnelles sont donc pensées pour répondre à la mission première de l'entreprise.

Il apparaît ainsi comme indispensable de lire le projet et les pratiques de l'entreprise dans leur ensemble (vision globale). Il est en effet difficile d'isoler les principes entre eux, puisque c'est leur connexion qui agit.

L'essence même du projet devient donc un des points de repères en soi.

La complémentarité et l'articulation des entreprises sociales et solidaires avec les acteurs économiques, institutionnels, sociaux et politiques permettent à chacun de trouver des réponses aux enjeux sociétaux auxquels ils se doivent de contribuer.

Les objectifs deviennent communs, les actions collectives et solidaires. Autour des entreprises sociales et solidaires, chaque partenaire expérimente une autre forme d'action collective. Elle participe à la transformation de la société par la cohésion des acteurs et des objectifs communs qui relèvent du lien social et du respect de l'environnement et souvent en inter relations.

Toutes les personnes concernées par l'entreprise sociale et solidaire sont co-responsables et participent activement au sein d'une « communauté entreprenante ».

Parallèlement, la majeure partie des projets ont des actions dont les effets se situent à moyen ou long terme. La plupart d'entre eux ne peut donc pas être évaluée à court terme.

2. D'autres points notés comme particuliers

Des éléments supplémentaires à ceux énoncés dans les pages suivantes ont été repérés par les membres du groupe comme des points identifiés plusieurs fois dans les auditions des entreprises.

Néanmoins, les membres n'ont pu arrêter le fait que ces caractéristiques pouvaient ou non pour autant être considérées comme points de repères.

Il s'agit notamment de :

- × **La taille de l'entreprise** influençant l'application d'un mode de fonctionnement et de gouvernance basés sur les valeurs humaines, de solidarité et de démocratie.
- × **Du positionnement de l'entreprise sur des services novateurs peu ou pas existants** sur le territoire et donc rencontrant une faible concurrence.
- × **La capacité des projets à être multipliés** sur un même territoire et/ou dupliqués dans d'autres lieux.
- × **Le profil de l'entrepreneur social et solidaire** qui est souvent un chef de projet fédérateur, il réunit des personnes autour de valeurs humaines et/ou environnementales pour créer un collectif constitué de : bénévoles, militants, sociétaires, techniciens...
Ce chef d'orchestre apparaît comme nécessaire pour articuler les prises de décisions et la gestion quotidienne, il est le garant de la cohérence des différents niveaux de décisions et d'application.
Il anime et coordonne le collectif et favorise l'implication de l'ensemble des partenaires politiques, économiques, institutionnels...
L'entreprise ayant une double activité : économique et sociétale, l'entrepreneur social et solidaire a de ce fait un double métier : celui de chef d'entreprise et celui d'animateur du projet sociétal.
Il doit veiller à préserver un équilibre économique pour servir l'objet sociétal avec une vision stratégique à long terme.

III POINTS DE REPÈRES :

DES PLUS-VALUES SPÉCIFIQUES AUX ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Il est important de rappeler que les éléments cités ci-après sont l'expression d'entrepreneurs sociaux et solidaires que le groupe de travail, pour répondre au cahier des charges qui lui a été soumis, a tenté de regrouper en points de repères selon des aspects de plus-values sociétales. Ils ne sont **ni exhaustifs, ni ordonnancés** : c'est leur convergence qui fait force.

Pour en faciliter la lecture, ils ont été classés selon 5 typologies, deux relevant de finalités :

- des plus-values d'humanité,
- des plus-values environnementales;

trois autres découlant des pratiques déployées pour atteindre ces finalités :

- des plus-values économiques et territoriales,
- des plus-values collectives et citoyennes,
- des plus-values liées à l'articulation des ressources.

1. DES FINALITES ...

... et des plus-values d'humanité¹

L'activité est créatrice de lien social entre différents publics, en plaçant l'humain au centre et comme co-acteur du projet. Elle favorise la citoyenneté, dynamise le territoire et renforce sa cohésion sociale .

La concrétisation d'un projet politique construisant une société sans exclusion sociale et professionnelle, permettant l'accès au droit au travail pour tous en donnant priorité aux relations responsables, respectueuses de l'humain et de son environnement.

Les valeurs sociales et solidaires s'appliquent pour tous les citoyens concernées par le projet : producteurs, salariés, usagers, bénévoles, partenaires, fournisseurs, ...

Une politique de ressources et de relations humaines exercée dans le respect et l'écoute de la personne en prenant en compte le maximum de variables contribuant au développement et à l'épanouissement de l'être humain.

La conception et l'élaboration de nouveaux services pour répondre à des problèmes de société d'ordre environnementaux, sociaux, médico-sociaux, culturels.

...

... et des plus-values environnementales ¹

La finalité du projet en soi comme la préservation de la biodiversité, l'éducation à l'environnement, les énergies renouvelables, la création de filières écologiques, ...

Une organisation logistique des projets pour la protection et l'amélioration du cadre de vie urbain, rural, maritime, fluvial.

Une activité avec une offre globale de services comme l'insertion professionnelle par une activité de recyclage, de nettoyage d'un site naturel, d'éducation

Des activités pour réduire l'impact carbone : transport, énergie, ...

Des opérations qui questionnent les systèmes actuels de production : utilisation des matières, de l'espace, de l'énergie...

Des actions d'éducation et de sensibilisation pour former des consommateurs responsables de leur impact et modifier leur comportement.

....

¹. Les différents aspects listés ne sont ni exhaustifs, ni ordonnancés

2. DES PRATIQUES ...

... et des plus-values économiques et territoriales¹

Les projets économiques liés aux patrimoines et à l'environnement culturel, social, économique dynamisent le territoire d'ancrage.

Les activités s'inscrivent dans le long terme, sont spécifiques aux caractéristiques des lieux, ancrées dans leur environnement socio-économique. Leur duplication ne peut s'envisager qu'avec une adaptation du modèle aux caractéristiques du nouveau territoire d'implantation. Elles ont un impact direct sur la vie locale comme par exemple le soutien de filières économiques, développement d'actions de solidarité, ...

Les activités se développent dans un esprit de respect et de complémentarité avec des activités semblables par des partenariats avec les acteurs sociaux et économiques du territoire.

Les projets sont évolutifs avec des développements possibles dans d'autres secteurs d'activités. Ils apportent une offre globale et cohérente à la finalité du projet en élargissant leur champ d'activité et de compétences. A titre d'exemple, on peut ainsi citer une structure développant des activités autour de l'agriculture biologique, de l'éducation et du tourisme responsable.

La mise en réseau des acteurs sociaux, économiques, politiques et institutionnels, la création d'espace de concertation, de mutualisation, de dynamisation et de coordination d'actions complémentaires pour mettre en place et/ou développer l'activité économique sur un territoire précis. La volonté d'implication et la participation de l'ensemble des usagers et acteurs sont alors déterminantes pour la mise en place, la viabilité et le développement des initiatives.

Des initiatives novatrices dont l'activité est souvent peu ou pas exploitée par le secteur de l'économie classique pour exercer un projet basé sur des valeurs humaines et de solidarité.

.....

... et des plus-values collectives et citoyennes ¹

Des activités économiques dont l'objectif premier est de servir la communauté d'un territoire, au delà et dont le profit est au service de la finalité et de l'outil de production.

La volonté de construire un mode de relation démocratique à l'intérieur de l'entreprise et entre l'entreprise et ses partenaires. Cela implique des règles et des méthodes de travail partagées car définies entre tous les acteurs. Ces règles fixées pour assurer l'efficacité et les prises de décisions collectives ont besoin d'être animées avec des outils évalués de tous.

Ces outils développés pour créer une dynamique de projet global visent à responsabiliser l'ensemble des usagers et des acteurs concernés.

La circulation et la transparence de l'information pour que chacun ait le même niveau d'information nécessaire à la prise de décision et à la responsabilisation citoyenne.

La synergie novatrice entre le secteur économique, social et politique

....

¹. Les différents aspects listés ne sont pas exhaustifs, ni ordonnancés

... et des plus-values d'articulation des ressources ¹

L'hybridation des ressources avec la complémentarité et le croisement de :

- l'économie marchande avec la vente de biens et de services,
- l'économie non marchande avec des fonds institutionnels,
- l'économie non monétaire avec le bénévolat par exemple.

Le sociétariat qui responsabilise et implique un collectif.

Les fonds institutionnels redistribués au vue de l'intérêt général rendu par la finalité sociétale de l'entreprise (ex : insertion socio-professionnelle, création de lien social, animation territoriale, etc).

La mutualisation de moyens et d'outils favorisent la complémentarité des actions, la cohésion sociale et la dynamique territoriale.

L'utilisation des excédents financiers au bénéfice de la viabilité et du développement du projet, de la rétribution des salariés, de l'outil de travail, ...

...

¹ Les différents aspects listés ne sont pas exhaustifs, ni ordonnancés

IV CONCLUSION PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ

Il nous² avait été demandé de définir un certain nombre de critères permettant d'évaluer les plus-values (sociales, sociétales, environnementales...) des acteurs de l'ESS. Au fil des auditions, il nous est apparu difficile de faire entrer ces activités de nature très diverses dans des cadres rigides pré-définis, susceptibles d'être utilisés comme des canevas d'appréciation.

Bien que les plus-values des dits projets nous aient semblé indiscutables, nous n'avons pu identifier aucun critère intangible, « opposable au tiers » suffisant à les différencier formellement des entreprises de l'économie dans son acception traditionnelle.

Tout juste a-t-on pu constater que la taille (petite), l'enracinement territorial (patent dans certains cas) et la finalité humaniste des projets* jouaient un rôle clef dans le caractère social et solidaire d'une majorité des dits projets. Ce qui, pour autant ne saurait dévaluer l'activité des entreprises de l'ESS, bien au contraire.

Ce constat posé, on doit admettre que les approches objectives et «obstinément» chiffrées, à l'oeuvre dans le droit commun pour l'économie dite classique paraissent mal adaptées à l'ESS parce qu'elle relève de conceptions souvent innovantes (ou à contrario appartenant à un passé révolu) qui échappent aux critères d'appréciation communément en vigueur; ceux-ci étant trop restrictifs pour prendre en compte l'ensemble des retombées positives (Comment mesurer les impacts d'une activité sur la qualité du vivre ensemble ? Comment évaluer les bienfaits d'une aventure collective sur les individus qui sont impliqués ?....).

Lesquelles retombées positives pouvant justifier, par exemple, des bonifications de subventions ou la mise en place de dispositifs spécifiques.

Pour ne pas écarter de fait des projets «hors normes», il nous a semblé qu'il fallait avoir recours à des notions plus subjectives, et par conséquent plus compliquées à appréhender parce que confinant parfois à la métaphysique.

Nota : à défaut d'être partagée par tous les élus, cette approche utilisée empiriquement par la Région - faute d'une grille de lecture adaptée ou de critères type ISS³ - donne des résultats concluants puisque le taux de chute des entreprises de l'ESS aidées ne semble pas supérieur à celui des entreprises classiques.

Leur reconnaître un droit à la différence ne dispense pas les porteurs de projets de fournir des informations étayées et argumentées sur la nature de leur entreprise (au sens large) et sur ses impacts sociaux, environnementaux et territoriaux.

Plus qu'à une série d'indicateurs chiffrables, notre groupe de travail s'est donc attaché à concevoir une trame de points de repère qui doit permettre à ces mêmes porteurs de projets d'objectiver, autant que possible, leur démarche. Et à leurs interlocuteurs (banques, collectivités, administrations de l'Etat, organisations professionnelles...) de bien cerner les contours du projet pour juger en connaissance de cause de la solidité de la démarche et des plus-values apportées sur tous les plans.

² Membres du groupe de travail dédié :

- * Joël BOITTOUT (syndicat de salariés CFDT),
- * Jean-Michel CLEMENCEAU (conseil consultatif du C.G.76),
- * Jacques DEFORTESCU (syndicat de salariés CGT),
- * Bernard DELADERRIÈRE (conseil consultatif du C.G.76),
- * Alain JAUNET (personne qualifiée D.D.T.E.F.P 76),
- * Nathalie JOURDAN (personne qualifiée, Club de la presse),
- * Jacques LAURIOL (personne qualifiée, ESC Rouen),
- * Jean-Michel THOUVIGNON (C.E.S.R.),
- * Marc Antoine TROLETTI (conseil consultatif du C.G.76),
- * Jean Dominique WAGRET (C.E.S.R.)

³ Indicateurs de Santé Sociale

Bien pris en main, cet outil d'aide à la décision pourra aider à la définition de trois ou quatre critères d'évaluation assez souples (pour les raisons évoquées plus haut) mais suffisamment circonstanciés pour vérifier ultérieurement le respect des engagements par les « contractants ».

Ce même outil pourrait également déboucher sur la rédaction d'une sorte de guide de bonnes pratiques, et à plus long terme sur une forme de prix d'excellence permettant de distinguer des projets exemplaires.

Afin de compléter les observations relevées dans le cadre de ce travail, des usagers, des salariés d'entreprises sociales et solidaires, et des entrepreneurs de l'économie classique pourraient être sollicités. La confrontation avec les expériences et les études menées dans d'autres régions et leurs convergences trouvées, pourraient permettre alors d'imaginer que de telles démarches puissent inspirer des politiques territoriales, nationales et européennes.

Les membres du groupe de travail dédié.

V. ANALYSE ET PERSPECTIVES DE L'A.D.R.ESS

L'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (A.D.R.ESS) a souhaité conduire à partir de l'automne 2008 une action spécifique visant à améliorer la lisibilité des entreprises sociales et solidaires pour favoriser leur développement. En effet, sous le terme d'Economie Sociale et Solidaire, une multitude de projets et d'acteurs, dont la diversité fait partie intégrante de leurs richesses, se reconnaissent. Ainsi, il est apparu nécessaire d'identifier les singularités des « initiatives économiques à plus values sociétales », cœur de cible de l'A.D.R.ESS dont la mission est de construire un environnement favorable avec les collectivités publiques et les acteurs socio-économiques pour permettre leur émergence et leur développement.

En effet, cela nécessite que tous les acteurs concernés aient des points de repères sur ces plus values sociétales situées au centre des finalités et des pratiques des entreprises sociales et solidaires.

La diversité et la nécessaire lecture globale d'un projet au regard des plus values sociétales repérées par le groupe de travail au cours des auditions et des ateliers territoriaux avec des entrepreneurs sociaux et solidaires et avec leurs partenaires, a démontré, à ce stade du travail, la non pertinence de définir, de délimiter, au travers de critères objectifs et d'indicateurs précis, les caractères de cette économie.

Déplacer la question de la délimitation vers celle de l'identification des germes d'innovation dont sont porteuses les entreprises sociales et solidaires a conduit le groupe de travail à mettre en lumière des points de repères de plus values spécifiques aux entreprises sociales et solidaires à partir des témoignages des acteurs eux-mêmes.

Le travail du groupe dédié a ainsi permis d'identifier tant en terme de finalités qu'en terme de pratiques des plus values sociétales dont les entreprises sociales et solidaires sont porteuses non comme un modèle alternatif à l'économie de marché, mais plutôt comme un espace et un moyen pour penser sa transformation.

Les plus values sociétales pointées sont donc porteuses d'un « entreprendre autrement » au sein de la communauté entreprenante et avec les partenaires mobilisés sur la finalité sociétale, cœur de l'entrepreneuriat de ces entreprises sociales et solidaires.

La validation collective qui en a été faite lors de la restitution du 22 septembre 2009, et le souhait exprimé de les utiliser, montre la pertinence de ces points de repères issus de réalités d'entreprises sociales et solidaires de la région.

Ces dernières sont en effet porteuses de démarches entrepreneuriales qui inventent, jour après jour, de par leurs finalités et leurs pratiques qui laissent la place à l'émergence du « radicalement » nouveau au sein de l'économie de marché. La forme concrète prise par ces entrepreneuriats n'est pas nécessairement une forme à ériger en modèle alternatif, mais bien une démarche pour faire « projet ensemble » en attribuant une place centrale à la réciprocité, plus proche de l'alliance que du contrat.

Cette identification de plus values sociétales en terme de finalités et de pratiques des entreprises sociales et solidaires est une base riche qui est désormais au service des entreprises sociales et solidaires, des collectivités publiques, des acteurs socio-économiques et des citoyens qui souhaitent s'engager dans le soutien à ces entrepreneuriats sociaux et solidaires.

Ainsi, des outils pourront être formalisés et co construits à partir des éléments repérés par les membres du groupe de travail et pourront à terme prendre la forme :

- d'un outil pour les entrepreneurs et les porteurs de projets afin d'interroger leur démarche. Cet outil aurait pour but :
 - de les aider à engager des processus d'auto évaluation et d'enrichissement de leur projet sociétal, d'amélioration de leurs pratiques et / ou de mobilisation de leur communauté entreprenante, ...
 - à capitaliser et à promouvoir l'innovation sociale dont ils sont porteurs, innovation au cœur même de l'économie de marché pour penser sa transformation. En effet, ces nouvelles formes de pratiques économiques révèlent souvent une potentialité créatrice importante non seulement au niveau économique mais également sur le plan social et politique;
- d'un outil pour les collectivités et les acteurs socio-économiques qui aurait pour but d'identifier les démarches des entreprises sociales et solidaires et co-construire avec elles, à l'exemple des démarches de Haute Qualité Environnementale, les thématiques sur lesquelles elles souhaiteront construire des démarches de Haute Qualité Sociétale avec ces entrepreneurs par des engagements réciproques;
- ces points de repères sont aussi pour l'A.D.R.ESS une base qui doit enrichir ses missions quotidiennes :
 - pour aider aux repérages des finalités et des pratiques spécifiques,
 - pour capitaliser des pratiques afin de faire reconnaître par exemple les entreprises sociales et solidaires dans leur capacité à l'innover socialement,
 - pour aider à la promotion et à la reconnaissance des spécificités des entreprises sociales et solidaires, etc.

De plus, le travail de 2009 doit être croisé et enrichi avec les travaux de même type menés au sein d'autres régions et/ou au niveau national et qui concernent notamment les questions d'une éventuelle labellisation des entreprises sociales et solidaires.

Il relève désormais, de la responsabilité de chaque acteur concerné par le développement des entreprises sociales et solidaires de s'approprier tout ou partie de ces plus values repérées et présentées dans ce rapport. Il sera essentiel de bien prendre en compte le temps nécessaire à la maturation de tels outils dont la pertinence dépendra notamment de la capacité des acteurs à mener des travaux participatifs et partenariaux pour leur élaboration.

Dans cet esprit, l'A.D.R.ESS proposera dans un premier temps des méthodologies de travail s'appuyant sur les éléments repérés par le groupe de travail et visant à co construire avec les acteurs un outil au service des entrepreneurs sociaux et solidaires pour enrichir leur dynamique d'entreprise sociale et solidaire porteuse d'alliance inédite entre le politique, le social et l'économique pour engager une transformation sociétale au cœur de l'économie de marché.

ANNEXE

Entreprises et personnes auditionnées par le groupe de travail :

Patricia LEROUGE, Directrice d'AQUACAUX, association d'insertion professionnelle et de préservation de l'environnement naturel du littoral à Octeville-sur-mer

François CHARBONNIER, Directeur de ISMM-AFDAM, (Images, Spectacles Musiques du Monde)- (Association Fécampoise de Développement des Activités Maritime) association de réinsertion par le travail à Fécamp

Frédéric LAMBLIN, Directeur de l'Association 1001 Légumes au Potager de Beaumesnil à Lamdepereux

Guillaume La Porte Manille, Directeur d'Ecotri, entreprise d'insertion par l'activité économique à Gravigny.

Marceau Burette, Président de Vivats, association de tourisme social en Normandie.

Isabelle Colly-Favré, Directrice de l'URIOPSS, Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux rassemble et représente, des associations sanitaires et sociales.

Hervé Neveu, PDG de la société Métalclim, Société Coopérative Ouvrière de Production, produit du matériel acoustique industriel et tôlerie fine à Dieppe.

Olivier Laleuw, directeur de Haute Normandie Active.

Eric Edouard, Directeur Régional du Crédit Coopératif.

Chantal Dunois, directrice AC Formation, conseil accompagnement création d'activités.

Nicolas CHOCHOY, Directeur de l'institut Jean Baptiste Godin, recherche et développement en économie solidaire à Amiens.

Claude TALEB, Vice Président Régional chargé de l'ESS en Haute-Normandie.

Les ateliers territoriaux

Les ateliers menés en mars à Fécamp, Dieppe et Évreux ont accueilli 29 participants au total dont :

- 22 porteurs et/ou acteurs de projets (entrepreneurs, salariés, bénévoles, sociétaires)
- 2 représentants de structures d'accompagnements,
- 3 consultants en E.S.S,
- 1 représentant d'union régionale d'associations,
- 1 stagiaire.

Les ateliers de concertation

Une matinée de concertation, proposée le 22 septembre à Rouen, a accueilli au total 44 participants dont :

- 27 entrepreneurs, porteurs de projets, ou représentants
- 4 représentants d'institutions
- 3 membres d'un institut de recherche et de développement en économie solidaire
- 3 membres du groupe de travail
- 7 représentants de structures d'appuis, d'accompagnement et de réseaux

Parmi les participants 32 n'avaient pas encore participé aux travaux préalables.

Des rapports d'études et des synthèses de recherche
sur le sujet réalisés hors régions remis au groupe de travail:

Synthèses des travaux réalisés en Région Provence Alpes Côte d'Azur

Note de synthèse : "L'utilité sociale dans dix champs d'activité de l'économie solidaire " (DIES - MIRE 2002).

Extrait de travaux de recherche : " Esquisse d'une grille pour l'évaluation de l'utilité sociale spécifiquement générée par les Organisations Économie Sociale et Solidaire " (DIESES - Oct. 2007).

Synthèse des cahiers de l'Avise n°5 : " Évaluer l'utilité sociale de son activité " (2007)

Synthèse du document établi par le Conseil Économique Social Régional de Haute-Normandie du 11/07/05 : « Contribution aux orientations de la politique régionale en faveur de l'économie solidaire ».

Principes de la démarche « Qualirei »